

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 31 mars 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

**Délibération n° BC-2023-037**

Objet de la délibération : **ADHESION A L'ASSOCIATION ARTS EN RESIDENCE POUR L'ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

**Absent** : VERAN Jean-Pierre.

**Secrétaire de Séance** : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Serge LOUDES expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** le périmètre de la compétence Culture exercée par la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération souhaite faire de la Provence Verte une terre de création artistique contemporaine et, pour ce faire, accueillir des artistes en résidence ;

**CONSIDERANT** que l'association « Arts en résidence » travaille à une meilleure connaissance et reconnaissance des résidences d'artistes dans le secteur des arts visuels :

- ✓ Elle participe à leur structuration sur l'ensemble du territoire français.
- ✓ Elle met à disposition des outils et moyens de structuration (charte de bonnes pratiques, modèles de contrats...).
- ✓ Elle participe à la découverte et à la diffusion de la programmation artistique de ses membres.

**CONSIDERANT** qu'elle est reconnue dans ses actions par la Direction générale de la création artistique (Ministère de la Culture) qui lui attribue une subvention ;

**CONSIDERANT** que l'Agglomération accueille chaque année des résidences d'artiste, notamment au Centre d'Art de Châteauevert, dans le but de porter un autre regard sur le territoire, de créer du lien, de permettre aux administrés de s'initier à la création contemporaine et de développer le tourisme culturel ;

**CONSIDERANT** que l'adhésion à cette association permettra à la Communauté d'Agglomération de poursuivre un objectif de professionnalisation et de visibilité des résidences accueillies, d'apporter des temps de rencontres et d'échanges entre professionnels sur la question des résidences d'artistes et de la création artistique, d'avoir un relais de communication sur les projets du centre d'art ainsi qu'une meilleure visibilité au niveau national ;

**CONSIDERANT** que le montant de la cotisation 2023 s'élève à 400 euros ;

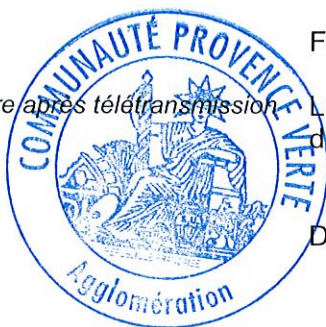
**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association Arts En Résidence - Réseau national sise 48, avenue Sergent Maginot – 35000 RENNES, au titre de l'année 2023, pour un montant de 400 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents,
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

